

UN AVENIR PLUS SAIN POUR LE CANADA

MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE DE L'ACC POUR 2020

Août 2019

Liste de recommandations

Un avenir plus sain pour le Canada nécessite des efforts urgents pour réduire le fardeau des douleurs et des maladies musculosquelettiques. L'Association chiropratique canadienne (ACC) recommande que le gouvernement prenne les mesures immédiates suivantes :

- Recommandation 1 : Il est recommandé que le gouvernement permette aux chiropraticiens d'être les évaluateurs pour le certificat fédéral pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées.
- Recommandation 2 : Il est recommandé que le gouvernement permette aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) d'accéder à leurs prestations de soins chiropratiques plus rapidement et facilement.

Introduction

L'Association chiropratique canadienne (ACC) est une association nationale volontaire qui représente les 9 000 chiropraticiens autorisés. Elle est une intervenante sur des enjeux nationaux qui ont une incidence sur la santé musculosquelettique (MS) des Canadiens.

Chaque année, **plus de 11 millions de Canadiens** souffrent de problèmes MS et, selon les estimations, la situation est alarmante, car ce chiffre **augmentera à 15 millions de personnes** d'ici 2031.¹ Les problèmes MS comme les maux de dos, les maux de tête, les douleurs au bras ou au cou et les maladies des muscles et des articulations ont des conséquences dévastatrices sur **la santé, la qualité de vie, la participation au marché du travail et l'économie des Canadiens**. Le coût économique des problèmes MS au Canada est estimé à 22 milliards de dollars par année et demeure une raison importante de l'invalidité de courte et de longue durée.²

Il est urgent de réduire ce fardeau important créé par les douleurs et les maladies MS et il faut s'assurer que des millions de Canadiens puissent avoir une qualité de vie supérieure et qu'ils puissent profiter d'un avenir plus sain.

Les chiropraticiens peuvent aider dans cette démarche. Ils représentent une des professions de soins de santé les plus importantes au Canada et sont des experts dans l'évaluation, le diagnostic et le traitement des problèmes MS, ainsi que dans la gestion de la douleur causée par ces problèmes.

Le présent mémoire comprend deux recommandations sur les mesures immédiates que le gouvernement du Canada peut prendre pour permettre aux Canadiens qui souffrent de recevoir l'aide dont ils ont besoin et réduire l'impact de cette épidémie croissante.

1. Permettre aux chiropraticiens d'évaluer les patients pour le certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Chaque année, 4,5 millions de Canadiens se fient aux services de chiropraticiens. Parmi ces patients, des Canadiens vivant avec des invalidités ont besoin d'un traitement continu et de chiropraticiens qui gèrent leurs problèmes MS.

L'affection la plus commune est l'arthrose, qui peut limiter la capacité de plus de cinq millions de Canadiens à accomplir des activités de la vie quotidienne en raison de la douleur ou de la perte de fonction.³ La Société de l'arthrite note :

« De nombreux Canadiens souffrant d'arthrose se fient à leur chiropraticien pour de l'aide dans la gestion de leur douleur et l'amélioration de la fonction qui peut restreindre les activités quotidiennes, comme le fait de s'habiller ou de marcher. La Société de l'arthrite reconnaît et estime à sa juste valeur l'expertise des chiropraticiens dans l'évaluation et la gestion des troubles comme l'arthrose, qui peuvent s'aggraver au point de rendre la personne handicapée. » – Janet Yale, présidente et chef de la direction, La Société de l'arthrite

Ces patients font actuellement face à un **traitement injuste quant à l'accès au crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées (CIPH)** auquel ils ont droit, car les chiropraticiens desquels ils dépendent régulièrement ne sont pas autorisés par le gouvernement fédéral à les évaluer en ce qui a trait à cette prestation importante. **Il s'agit d'une omission qui doit être corrigée.**

Malheureusement, cette situation force les patients à visiter un autre professionnel de la santé qui peut ne pas connaître l'historique de son patient. Les patients qui vivent avec cette sévérité de handicap dans des milieux ruraux sont encore plus désavantagés lorsqu'ils essaient d'avoir accès à des fournisseurs de soins de santé autorisés à évaluer leurs demandes de CIPH.

Les chiropraticiens **ont déjà l'autorité de diagnostiquer le handicap dans chaque province** et sont reconnus comme étant des évaluateurs dans le cadre de nombreux programmes provinciaux semblables, comme la réadaptation des victimes d'accidents du travail et d'accidents de véhicule.

La modification de l'article 118.4 (2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour y ajouter les chiropraticiens dans la liste de praticiens admissibles pour l'évaluation du handicap pour le CIPH peut enfin permettre d'éliminer cette lacune et simplifier l'accès aux patients admissibles. Ce changement pourrait aider les patients les plus sévèrement atteints à recevoir l'aide dont ils ont besoin pour pleinement vivre leur vie.

2. Permettre aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) d'accéder à leurs prestations de soins chiropratiques plus rapidement et facilement.

Parmi les millions de Canadiens souffrant de douleurs MS, il y a des milliers de membres des Forces armées canadiennes (FAC). En raison des exigences physiques imposées au personnel militaire actif, celui-ci connaît deux fois plus de problèmes MS que la population canadienne générale, comme des douleurs au dos ou au cou.⁴

Les blessures MS constituent un risque professionnel important dans le cadre d'une carrière militaire et sont **la source de 42 % des libérations pour raisons médicales : il s'agit de la cause principale de fin d'une carrière militaire en raison d'un problème médical.**⁵ Malgré cela, le personnel militaire continue de connaître des obstacles à recevoir des soins de chiropratique.

La prestation de chiropratique actuellement offerte aux membres de FAC nécessite une référence du médecin pour des soins à l'extérieur de la base. Cette exigence de référence peut **retarder l'accès et ajouter un fardeau aux membres qui cherchent un traitement pour une blessure liée au travail.** Les preuves démontrent que le traitement rapide des problèmes MS aigus est plus efficace, qu'il offre de meilleurs résultats pour les patients et qu'il empêche le début de troubles chroniques.⁶ De plus, les membres des FAC ont droit à seulement dix consultations auprès d'un chiropraticien, ce qui est insuffisant pour les personnes aux prises avec des troubles chroniques.

À titre comparatif, les soins de chiropratique sont bien intégrés dans l'armée américaine et l'administration des anciens combattants. Des preuves provenant des États-Unis démontrent que l'ajout dans les forces armées américaines des soins de chiropratique aux soins de santé standard réduisait la douleur et améliorait la fonction physique, sans aucun coût supplémentaire.⁷

Pour aborder le besoin pour les membres des FAC d'un accès facilité, rapide et robuste à des soins de chiropratique, l'exigence d'une référence de médecin pour demander le traitement par des chiropraticiens devrait être éliminée.

Conclusion

L'ACC invite le gouvernement du Canada à mettre en œuvre ces recommandations immédiatement pour mieux appuyer les Canadiens qui souffrent du fardeau des douleurs et des maladies MS. La première recommandation, autorisant les chiropraticiens à évaluer leurs patients pour le CIPH, peut enfin permettre une omission qui a longtemps créé un obstacle pour les patients en chiropratique ayant un handicap. La deuxième recommandation, l'élimination de l'exigence pour les membres des FAC d'avoir une référence du médecin pour recevoir des services de chiropratique, peut empêcher des retards dans l'obtention de soins MS essentiels. Ces petits changements sont pourtant importants et peuvent contribuer à un avenir plus sain pour le Canada en offrant aux Canadiens l'aide dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

Références

1. Canadian Orthopaedic Care Strategy Group. *Backgrounder Report: Building a Collective Policy, Agenda for Musculoskeletal Health and Mobility*. 2010.
2. Institut canadien d'information sur la santé. *Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2013*. 2013. (consulté le 7 août 2014).
3. La Société de l'arthrite, *À propos de l'arthrose*, 2019.
4. ROWE, P. et HÉBERT, L. J. « The impact of musculoskeletal conditions on the Canadian Forces », dans : Aiken A BS, éditeur. *Shaping the future: military and veteran health research*. éd. Aiken A. et Bélanger S. Kingston : Canadian Defence Academy Press; 2011. p. 377-391.
5. Groupe des Services de santé des Forces canadiennes. *Rapport du médecin général 2014 : Consolidation Innovation Préparation*. Défense nationale. 2014.
6. GOERTZ, C. M., LONG, C. R., VINING, R. D., POHLMAN, K. A., WALTER, J. et COULTER, I. (2018). « Effect of Usual Medical Care Plus Chiropractic Care vs Usual Medical Care Alone on Pain and Disability Among US Service Members With Low Back Pain ». *JAMA Network Open*, 1(1), e180105. Sur Internet : <<https://doi.org/10.1001/jamanetworkopen.2018.0105>>.
7. GOERTZ, C., LONG, C., HONDRAS. M et coll. « Adding chiropractic manipulative therapy to standard medical care for patients with acute low back pain: results of a pragmatic randomized comparative effectiveness study. » *Spine*. 2013;38(8):627-634.

Tél. : 1-877-222-9303 Fax : 416-585-2970
186, avenue Spadina, bureau 6,
Toronto (Ontario) M5T 3B2
CHIROPRACTIC.CA/FR